

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacs par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNES.

## Almanach Français.

- Mercrèdi 10 (1796). — Combat naval dans l'Inde, par l'amiral Sercey, contre les Anglais.  
 (1812). — Combat de Mojaïsk, par Napoléon, contre les Russes.  
 (1812). — Combat de Lelkorvo, par le roi Murat, contre les Russes.

## MONTEVIDEO.

9 Septembre 1845.

### QUESTION DE LA PLATA.

ARTICLE PREMIER.

Quelques vérités fondées sur des preuves irrécusables.  
 (Suite.)

Le papier de Buenos-Ayres causera indubitablement la ruine de quelques milliers d'étrangers, ce déplorable résultat se fera inévitablement ressentir en Europe et amènera la ruine des principales maisons de commerce en relation avec Buenos Ayres.

La confiscation des biens n'est peut-être pas aussi violemment exercée, ni aussi fréquente envers les étrangers, qu'envers les Argentins. Cependant personne n'ignore qu'il y a encore un grand nombre d'entre eux qui postulent vainement pour recevoir les indemnités que le gouvernement argentin était convenu de leur accorder dans une clause du traité Mackau. Cette clause n'a pas été mieux respectée que les autres, et Rosas, qui a impudemment violé tous les traités, ne daigne pas même écouter les infortunés qui ont été dépouillés injustement de leurs propriétés.

ARTICLE SECOND.

### Considérations générales.

Les Français qui émigrent dans le Nouveau-Monde sont beaucoup plus utiles à la France, par leur émigration même, qu'on ne le pense généralement. Ce sont eux qui contribuent à la subsistance et à la richesse de leur patrie par la consommation de ses denrées et de ses produits de manufactures, qu'ils paient par un échange d'autres produits, dont la France ne peut se passer, et qui lui donnent le triple avantage de fournir à un grand accroissement d'industrie, à une grande exportation, et, en même temps, à une grande augmentation de marine. Quelques personnes qui se sont grossièrement trompées, ont prétendu que la France aurait inmanquablement obtenu les mêmes avantages sans le secours de ces émigrants. Nous allons démontrer le contraire. Ce sont les Français qui abandonnent le sol natal qui procurent à leur patrie de nouvelles relations commerciales avec le pays où ils résident. C'est le travail, l'activité de ces émigrants, qui animent, excitent sans cesse l'émulation des indigènes à multiplier leurs produits d'exportation pendant qu'ils créent de nouveaux besoins dans ce même pays, besoins qui sont pour la mère patrie, de nouvelles augmentations d'industrie et de nouveaux débouchés d'exportation. Sans eux la France ne posséderait pas la vingtième partie du com-

merce que ses enfants lui procurent en l'abandonnant momentanément. J'ai calculé, et je pourrai prouver s'il était nécessaire, qu'un Français émigré dans les provinces de la Plata, fournit si ces mêmes provinces sont en paix, la subsistance à trois personnes en France; de là j'ai conclu qu'un seul de ces émigrés éstit plus utile à la mère-patrie que les trois personnes qu'il y fait subsister.

Mais pour que la mère-patrie puisse jouir pleinement et même augmenter les avantages que lui procurent ses enfants; il faut qu'elle s'efforce de les protéger partout où ils se trouvent, il est nécessaire qu'elle fasse respecter leurs personnes et leurs propriétés, il est plus qu'essentiel qu'elle soutienne dignement son pavillon et ses propres intérêts, sans cela son commerce se trouve graduellement entravé, ses débouchés diminuent, son industrie s'appauvrit et elle voit la misère germer peu à peu dans son sein.

Nous voici naturellement arrivés à la question actuelle de la Plata, qui est beaucoup plus importante que toute autre, et à laquelle cependant on attache peut-être moins d'intérêt.

Charles MOUSSEAUX.

(La suite au prochain numéro.)

## RAPPORT OFFICIEL.

AVIS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE ET  
MARINE.

Montevideo, 6 septembre 1845.

Le même individu qui par la voie de François Esteves, avait fait à l'hôpital Militaire et à celui de Charité, le don philanthropique publié le 28 août passé, a encore fait remettre, par la même voie, ce qui suit :

Pour l'hôpital Militaire et celui de la Charité. — 206 1/2 yards coutil.

Pour l'hôpital des Invalides. — 30 pièces ou 719 yards toile de coton.

Pour l'hôpital de 2<sup>me</sup> Légion. — 40 pièces ou 920 yards toile de coton, 140 id. coutil. 2 pièces ou 120 1/2 id. drap ordinaire.

Pour l'hôpital Italien. — 40 pièces ou 920 yards toile de coton, 150 id. coutil, 2 pièces de 120 yards drap ordinaire.

Pour l'hôpital des Chasseurs Basques. — 20 pièces ou 490 yards toile de coton, 80 id. coutil, 62 id. drap ordinaire.

Tous ces articles ayant été reçus par la commission de charité publique, il a été pourvu à leur distribution, suivant la volonté du donataire, dont la générosité est recommandée à l'estime publique.

## AVIS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Lors de l'évacuation de l'île de Flores, les soldats de Rosas brisèrent les lampes et les reverberes du fanal.

Le gouvernement s'est occupé immédiatement de faire confectionner l'appareil. Par les nouvelles dispositions, la rotation du fanal qui était auparavant de 7 minutes, est réduite à 3 minutes, parceque, n'ayant pu se procurer que les reverberes nécessaires à l'éclairage de deux côtes, au lieu des trois qui y étaient auparavant, il a fallu en accélérer le mouvement.

Ainsi dorénavant, le fanal de l'île de Flores, aura deux intervalles d'obscurité dans son éclairage, un d'une demie minute, et l'autre d'une minute et demie.

Montevideo, le 6 septembre 1843.

## FRANCE.

Paris, 20 juin 1845.

Le ministère fera-t-il les élections cette année? Telle est la question qu'on se pose de tous côtés dans le monde politique, et sur la solution de laquelle personne n'a pu encore se mettre d'accord. Il nous semble cependant que, pour la résoudre, il suffit de s'adresser au bon sens et à l'appréciation exacte des faits connus.

Nous savons bien que le ministère, dans une intention qu'il est facile de comprendre, dit et fait dire partout que la dissolution n'est nullement une nécessité pour lui, et que la session actuelle s'étant écoulée sans que la majorité ne prononçât contre lui, rien ne pourra l'empêcher d'aborder et de traverser la session suivante. A l'appui de cette assertion, les amis du cabinet proclament qu'il est sorti victorieux des épreuves les plus difficiles que puisse subir un ministère, que la question du droit de visite, celle du roi de Maroc et celle de Taïti sont terminées, et que rien désormais, sauf des événements imprévus et des complications peu probables; à les en croire, ne pourrait mettre sérieusement en danger une administration qui a résisté à de si rudes assauts. Telle est la prétention mise en avant par le cabinet et par ses défenseurs, et à l'aide de laquelle ils cherchent à rassurer les membres ébranlés du parti conservateur.

Nous doutons quant à nous, que cette tactique puisse avoir un grand succès. Lors même qu'il serait vrai que les trois graves questions de Taïti, du Maroc et du droit de visite fussent complètement terminées, la position du ministère serait loin encore de cet état de calme et de stabilité auquel on voudrait faire croire. Mais combien ces illusions paraissent plus chimériques encore quand on sait que de nouvelles et sérieuses difficultés peuvent surgir des trois affaires qu'on affecte de considérer comme désormais assoupies!

Toutes ces questions sont encore debout, et lors du débat sur le budget, le cabinet ne se trouvera guère en

meilleure position pour les discuter qu'au début de la session dernière. Mais en fut-il autrement, et, toutes ces affaires épineuses mises de côté, le ministère pour-rait-il soutenir, au mois de janvier prochain, une discussion de l'adresse? C'est là ce que ne pourront admettre les gens qui ont quelque souci de la dignité et de la sincérité du système représentatif.

Le cabinet, après les échecs graves, nombreux, incessants, qu'il a subi depuis cinq mois, ne peut dignement se représenter devant la chambre actuelle. C'est en vain que ses amis prétendent qu'il a, en définitive, obtenu l'adhésion de la majorité toutes les fois que son existence a été en jeu; c'est en vain qu'ils invoquent le souvenir de la faible majorité avec laquelle le ministère whig s'est maintenu aux affaires. Si le cabinet de lord Melbourne n'était soutenu à la fin de sa carrière que par un petit nombre de voix dans les questions purement politiques, le concours du parlement ne lui manquait jamais quand il présentait de grands projets d'administration et d'intérêt public.

M. Guizot et ses collègues peuvent-ils en dire autant? N'ont-ils pas vu, au contraire, toutes leurs propositions de quelque importance ou rejetées, ou profondément modifiées par les décisions parlementaires? Et peuvent-ils songer sérieusement à donner à la France et à l'Europe, pendant toute une session encore, le triste spectacle d'une administration condamnée par sa faiblesse à subir le protectorat de quelques ambitions mesquines et insatiables? Non, nous ne pouvons admettre de semblables éventualités, et nous préférons croire qu'on calomnie les ministres quand on les accuse de vouloir prolonger une situation qui ne profite à personne, dont la durée achèverait d'ôter au pouvoir toute force et toute dignité.

N'avons-nous donc pas raison de dire, en commentant, qu'il suffisait d'interroger le bon sens et les faits eux-mêmes pour savoir si les élections auraient lieu cette année? Tout le monde, en effet, ne pense-t-il pas avec nous, en ce moment, qu'elles sont inévitables, et que le ministère, quelque répugnance qu'il puisse éprouver à prendre un tel parti, se trouvera obligé de dissoudre prochainement la chambre et de faire un appel au corps électoral?

Nous apprenons que ce n'est ni le contre-amiral Dupetit-Thouars ni le contre-amiral de Moges qui seront choisis pour commander la station navale sur la côte occidentale d'Afrique, mais le contre-amiral Montagnières-Larroque, qui s'est distingué à Mogador, et qui connaît parfaitement la côte occidentale d'Afrique et d'Afrique et les divers intérêts que la France est appelée à diriger sur cette côte. Le ministre de la marine a fixé son choix sur cet officier général, parce qu'il le considère comme le plus capable d'atteindre le but que la France s'est proposé à l'égard de la traite des noirs, conjointement avec l'Angleterre.

On assure, mais nous ne garantissons pas l'exactitude de la nouvelle, que les navires de la flotille disponibles en ce moment au port de Cherbourg, doivent être mis en armement dans le plus bref délai possible. Ils seraient destinés à compléter l'escadre qui doit être envoyée sur la côte d'Afrique pour la répression de la traite des noirs, d'après la fameuse convention Lushington Broglie. Parmi ces navires on cite l'*Abeille*, le *Rossignol*, la *Cigogne* et la *Chevette*.

Le voyage que se proposait de faire la reine d'Angleterre à Paris n'aura pas lieu, on le sait; les journaux anglais nous en ont apporté la nouvelle il y a quelques jours déjà. Ce changement de résolution paraît avoir eu pour résultat d'empêcher aussi la visite que le roi de Hollande avait l'intention de faire au roi des Français. Animé de bonnes dispositions pour notre gouvernement et notre pays, le roi Guillaume voulait profiter de la présence de la reine Victoria à Paris pour s'y rendre lui-même; mais le voyage annoncé ne se réalisant pas, il craindrait, assure-t-on, d'exciter les soupçons ombrageux du cabinet britannique, et il a renoncé également à venir visiter la France.

La commission de la navigation à vapeur a terminé ses travaux. Elle a employé douze séances entières à

l'accomplissement de sa mission. Dans ces séances, qui ont présenté un vif intérêt, les principales questions relatives à l'organisation de la flotte ont été passées en revue. La commission, à l'unanimité, a manifesté le vœu que le ministère employât tous ses efforts pour faire terminer le plus promptement possible les bâtiments qui se trouvent en construction dans nos ports, et dont quelques uns sont commencés depuis près de vingt ans.

Pour l'avenir, la commission pense qu'on doit s'occuper de l'organisation d'une flotte à vapeur qui devra être portée jusqu'à soixante bâtiments. A l'égard des vaisseaux à voile, l'opinion des hommes distingués qui formaient la commission est surtout favorable aux frégates de 60, 56, 42, et 40 bouches à feu, ils sont d'avis que c'est dans ce sens que notre flotte devra être renforcée. Toutefois, cette question n'a été traitée qu'incidemment, et il n'a été pris de conclusions que sur les questions relatives à la vapeur.

D'après une correspondance de Lucerne, du 12 juin, l'affaire du docteur Steiger serait enfin terminée. Le docteur aurait souscrit l'engagement d'aller s'établir à Gènes ou Alexandrie [Sardaigne], où il séjournerait libre, mais sous la surveillance des autorités sardes.

Les poursuites dirigées par le gouvernement de Lucerne contre les auteurs et les complices des attentats du 8 décembre et du 1er avril ne sont pas encore terminées. Le grand conseil du canton, réuni le 9 juin, a décidé qu'il serait sursis à toutes les condamnations à mort, mais que les autres jugements seraient immédiatement exécutoires.

Tandis que le gouvernement Lucernois marche à la grâce qu'il lui faudra bien accorder, enfin, au docteur Steiger, un négociant suisse établi au Havre, fait preuve à son égard d'une générosité que nous aimons à faire connaître. Ce négociant, qui n'a pas d'enfants, qui jouit d'une belle fortune, a fait offrir par l'entremise d'un pasteur de Zurich, à la famille du docteur Steiger, de recevoir dans sa maison un des enfants du proscrit, de se charger de son éducation et même de l'adopter plus tard. C'est là un trait qui honore son auteur autant qu'il prouve l'intérêt général qu'inspire la position d'un des plus estimables citoyens de la Suisse. (La suite au prochain numéro.)

## AVIS.

Les personnes qui voudraient acheter la baleinière *JUANITA*, provenant de la prise du corsaire *AGUILAR*, sont prevenus qu'il y a auparavant des comptes à régler sur cette embarcation.

## THEATRE DU COMMERCE.

Jeudi 11 septembre 1845.

REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE.  
Au bénéfice de Mme Constant.

La société nationale afin de reconnaître en quelque chose l'excellente coopération que lui a toujours prêté Mme Constant, dans les diverses représentations données antérieurement au bénéfice des hôpitaux, offrira au public la soirée suivante.

Première Partie.

UN REVOLUTIONNAIRE A PARIS, EN JUILLET 1830.

PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE.

2me. Partie.

*BOLERAS AFANDANGADAS*

Danses par Mmes Gambin et une autre dame en costume d'homme.

3me. Partie.

LE DIABLE AMOUREUX.

Comédie-Vaudeville en un acte, de MM.

Xavier et Masson. exécuté en français par Mme. Constant et MM. Constant, Granville et Augustin.

4me. Partie.

CHANTS ESPAGNOLS

Varies exécutés avec accompagnement de guitare par Mme Gambin.

5me. et dernière Partie.

LE GASTRONOME SANS ARGENT.

Pièce assez connue et redemandée.

MM. Constant et Granville, aimés du désir d'être agréables au public, réuniront dans cette soirée leurs efforts enpressés à ceux des amateurs de la société nationale afin de donner à la représentation annoncée plus de variété et d'intérêt.

On commencera à 7 heures.



## VENTE A L'ENCHERE.

[Remate.]

P. P. VAZQUEZ.

Mercredi, 10 courant, à onze heures, dans la cour de la préfecture de police, on vendra une grande partie de meubles au plus offrant et dernier enchérisseur.

PAR LE MEME.

Chez lui, rue des Missions N° 117.

Vendredi, 12 courant, à onze heures précises, on vendra les notes d'une foule d'articles de nouveauté, sans retirer aucun lot.

PAR COURRAS SMITH ET Cie.

Chez eux rue de Sarandi n° 49.

Mercredi, 10 courant, à 11 heures, commencera la vente du reste du chargement du brick anglais *CESTUS*, consistant en articles de nouveauté, avariés.

## AVIS DIVERS.

La personne qui aurait des réclamations à faire sur la part de prise du navire *Nombre-de-Dios*, appartenant au sieur Gulestan est priée de les déposer dans le délai de 3 jours à dater d'aujourd'hui, au bureau du juge de paix de la première section, passé lequel elles ne seront plus admises.

Montevideo, le 8 septembre 1845.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

A VENDE.

MM. les chirurgiens, médecins et pharmaciens trouveront chez M. Domergue Coste, rue de Zivala, maison Lavalleya, un bel assortiment d'instruments de chirurgie, qu'on cédera à des prix très modérés.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD:

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.